

sont Jésus-Christ même ») ont sa prédilection ; c'est pour eux surtout qu'il écrira les quelque vingt mille vers de ses cantiques ; nul doute que son humilité l'a porté à cette forme privilégiée d'apostolat, où il a opéré tout à la fois sa conversion personnelle et l'évangélisation des âmes.

Jacques BREJON DE LAVERGNÉE.

R. C. VAN CAENEGEM, professeur à l'Université de Gand, *Les arrêts et jugés du Parlement de Paris sur appels flamands conservés dans les registres du Parlement, Recueil de l'ancienne jurisprudence de la Belgique, première série, tome I, textes (1320-1453), Bruxelles, S.C.T. 13, rue des Quatre-Bras, 1966, III-657 pp., in-folio.*

Le très important travail du professeur van Caenegem et de l'équipe dirigée par lui englobe l'édition in extenso des arrêts et jugés prononcés par le Parlement de Paris sur appels des tribunaux flamands de 1320 à 1453 et conservés aux registres des Archives Nationales cotés X¹A 5 (qui fait suite aux *Olim*) à X¹A 82. Les appels de la Flandre galliscane, qui dépendit directement de la Couronne pendant la plus grande partie du XIV^e siècle, sont compris dans ce volume ; celui-ci sera suivi d'un tome II, englobant la période de 1454 à 1521 (X¹A 83 à X¹A 163), le tome III contenant l'introduction historique et les tables.

La méthode suivie est exemplaire : elle permet de suivre dans les limites chronologiques adoptées la longue série des arrêts, rendus par la Grand'Chambre du Parlement, et des jugés, rendus par la Chambre des Enquêtes. Les décisions en principe ne sont pas motivées, mais la motivation peut souvent se déduire de la décision, encore que celle-ci intervienne fréquemment en équité.

L'éditeur de ces intéressants textes a donné à chacun un titre résumant l'espèce, puis les noms des parties (demandeur-défendeur) et la liste des juridictions successives qui se sont occupées du procès avec le bref résumé de la décision du Parlement.

Cette vaste matière intéressant essentiellement la Flandre et les Flamands, peu de textes concernent notre province. J'ai cependant relevé un jugé du 5 février 1435 concernant la saisie injustifiée d'une cargaison de vin du Poitou et des extorsions commises au détriment d'un marchand nantais,

Guillaume Le Ferron qui fit condamner Philippe de Stavesquerque, bailli de Bergues, et trois de ses sergents (n° 225). L'affaire rebondit et donna lieu à un arrêt du 6 avril 1446, confirmant la décision antérieure (n° 278). Le nom de ce marchand ne figure pas dans le remarquable ouvrage de M. Henri Touchard dont il est rendu compte par ailleurs.

Une autre mention de Jean Bridoul, marchand bourgeois de La Rochelle, pour le refus de paiement d'une charge de vin expédiée de La Rochelle à Bruges (n° 269 : arrêt du 6 mars 1445) atteste combien était actif le commerce maritime et en particulier celui du vin entre l'Ouest et la Flandre, mais on devine que la plupart des textes concernant ce négoce ou des affaires analogues sont ailleurs.

Combien serait-il souhaitable que leur publication fit l'objet d'une édition aussi somptueuse et complète !

Jacques BREJON DE LAVERGNÉE.

Henri WAQUET. *Histoire de la Bretagne*. 4^e éd. remaniée et mise à jour par Régis DE SAINT-JOUAN. Coll. Que sais-je ? P.U.F., 1964, 126 pp.

Il était très utile de rééditer *l'Histoire de la Bretagne*, d'Henri Waquet et de mettre à jour, sans le remanier profondément, le texte exemplaire de l'éminent historien, auteur également d'un ouvrage essentiel sur *l'Art breton* (1933).

M. Régis de Saint-Jouan a procédé à cette utile entreprise grâce aux travaux récents du Laboratoire d'Anthropologie préhistorique de Rennes, dirigé par notre confrère Giot, et aux recherches linguistiques de M. le chanoine Falc'hun ; les précisions concernant la préhistoire, la civilisation celtique, la période gallo-romaine, les invasions bretonnes sont capitales et la clarté de l'exposition aussi satisfaisante que son exactitude. Pour la période la plus récente (1939-1964) M. de Saint-Jouan a tenu compte des faits les plus importants et de la bibliographie actuelle : il doit en être très spécialement remercié et félicité.

Jacques BREJON DE LAVERGNÉE.